



**SEDI
ENFOUISSEMENT
RESEAU FRANCE
TELECOM :
RUES CHORON ET
FAY**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/50

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 août 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel ;

ABSENTS : PINATEL François (pouvoir à Roger GIRAUD) ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2015/61 du 27 novembre 2015 prenant acte de l'avant-projet pour les travaux « SEDI – travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – opération n°15.554.237 ».

Le Conseil municipal a approuvé par délibération n°2017/18 du 10 mars 2017 la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau BT, les études et le dossier technique étant finalisés. Il y a lieu maintenant d'approuver la réalisation de l'enfouissement du réseau France Télécom et son plan de financement prévisionnel. Ainsi, le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à 8 203,00 € TTC.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du projet présenté et du plan de financement prévisionnel de cette opération, à savoir :

✓ Prix de revient prévisionnel :	8 203 €
✓ Financements externes :	1 237 €
✓ Participation prévisionnelle de la commune :	6 966 €
(dont 320 € de participation aux frais du SEDI)	

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel de 6 646 € pour un paiement en 3 versements (30%, 50% et solde),

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

